

Indicateur n°5-2 : Taux de restes à recouvrer de l'année n au 31 mars n+1

Finalité : le taux de restes à recouvrer permet de déterminer la part des cotisations non recouvrées par les URSSAF. Cet indicateur reflète à la fois les évolutions de la conjoncture économique - le nombre de cotisants faisant face à des difficultés financières augmente généralement en période de ralentissement conjoncturel – et la qualité de la gestion du recouvrement par les URSSAF.

Le taux de reste à recouvrer de l'exercice n observé au 31 mars n+1 permet de tenir compte du fait que les restes à recouvrer générés au titre d'un exercice diminuent fortement au cours des mois qui suivent la fin de cet exercice, particulièrement pour les petites structures économiques : ainsi, 18 % des cotisations restant à recouvrer des employeurs et travailleurs indépendants (ETI) en métropole au titre de l'exercice 2011 a été encaissée entre 1^{er} janvier et le 31 mars 2012.

Résultats : les taux de restes à recouvrer pour le secteur privé et celui des employeurs et travailleurs indépendants sont présentés dans le tableau suivant :

Taux de restes à recouvrer vu à fin mars n+1 (en %)

	Secteur privé (hors contrôle)				Objectif en moyenne sur 2010-2013	ETI					
	2008	2009	2010	2011		2008	2009	2010	2010 hors TO	2011	2011 hors TO
France entière	0,8	1,12	0,94	0,87	0,75% en métropole	9,74	15,9	19,2	10,1	16,1	11,2
Métropole	0,73	1,00	0,80	0,74		9,0	15,0	17,8	9,8	14,7	10,9
DOM *	7,64	11,8	11,8	11,1		55,2	65,2	70,9	29,7	69,9	36,0

Source : ACOSS (* y compris Mayotte)

*L'indicateur de la convention d'objectifs et de gestion (COG ACOSS) sur le taux de reste à recouvrer est ciblé sur toutes les catégories de cotisants, hors ETI relevant de l'ISU et hors contrôle. La cible est de 0,75 % en moyenne sur les trois années de convention. Le secteur privé représente les trois quarts des cotisations dues.

La prise en compte du contrôle accroît le taux de reste à recouvrer du secteur privé d'environ 0,08 point. Ainsi, en 2011, le taux y compris contrôle dans le secteur privé est de 0,95 % pour la France entière, de 0,82 % en métropole et de 11,35 % dans les DOM.

Le niveau du taux de restes à recouvrer dépend très fortement du statut du cotisant : ainsi, le taux de reste à recouvrer des employeurs et travailleurs indépendants est beaucoup plus élevé que celui des entreprises. L'indicateur varie également fortement en fonction de la zone géographique sur laquelle il est calculé, ainsi son niveau est plus élevé dans les DOM qu'en métropole.

Jusqu'en 2008, le taux de restes à recouvrer du secteur privé en métropole était inférieur à 0,75 %. En 2009, il s'élève à 1,0 %, soit 0,27 point de plus que l'exercice précédent – conséquence de la crise économique qui a débuté en septembre 2008. Il n'est cependant pas aussi élevé que celui enregistré lors de la précédente crise économique en 1993 (au-delà de 2 %). En 2010, il bénéficie de l'amélioration de la situation conjoncturelle. Il s'améliore à la fois pour les petites et les grandes entreprises en moyenne de 0,2 point par rapport à 2009 et se rapproche, avec un résultat de 0,8%, de son niveau de 2008. En 2011, le taux diminue de 0,06 point et s'élève à 0,74%, confirmant l'amélioration de l'année précédente. Cependant ce résultat peu paraître moins favorable que ce que laissent prévoir les résultats de fin 2010 et du début d'année 2011. En effet, le premier semestre 2011 a poursuivi la tendance à l'amélioration entamée en 2010. Mais suite aux difficultés croissantes des entreprises tout au long de l'année, liées à la dégradation de la conjoncture économique, l'amélioration constatée à la fin du premier trimestre s'est réduite tout au long de l'année.

A la suite de la mise en place de l'Interlocuteur social unique au 1er janvier 2008, les taux des restes à recouvrer des travailleurs indépendants avaient augmenté (9 % pour la métropole, contre des taux inférieurs à 5% les années précédentes) conséquence des taxations d'office liée à la gestion du dispositif et sans doute aussi à l'arrivée plus tardive des revenus des travailleurs indépendants. En 2010, les difficultés persistent sur le recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants

relevant de l'ISU. En 2011, pour la première fois depuis la mise en place de l'ISU, le taux de restes à recouvrer des Employeurs et Travailleurs Indépendants s'améliore (14,7 % fin 2011 en métropole), sous l'effet de la baisse des taxations d'office après le plan de radiation initié par l'ACOSS et le RSI des cotisants taxés d'office à tort. L'amélioration est plus marquée pour les cotisants trimestriels que pour les cotisants mensuels. Pour autant, le niveau du taux reste encore en effet très fortement perturbé par les taxations d'office qui représentent encore près de la moitié des restes à recouvrer. Le plan de radiation des TO, qui se poursuit, devrait contribuer à encore réduire ces taux.

Hors taxations d'office, le taux de restes à recouvrer des ETI s'élève à 10,9 % et s'accroît légèrement. Cette augmentation peut être une conséquence de la réduction des taxations d'office au cours de l'année 2011 : alors que les radiations des assurés taxés d'office sur plusieurs années se traduisent par une forte réduction des restes à recouvrer, sans incidence sur l'évolution des montants hors taxations d'office, la récupération de revenus d'assurés antérieurement taxés d'office les fait basculer dans la deuxième catégorie (hors TO), en échéance trimestrielle, avec des taux de restes à recouvrer relativement importants. Cet effet peut être aussi relié à la très forte hausse des cotisations liquidées hors TO lors des échéances trimestrielles.

Construction de l'indicateur : l'indicateur rapporte le montant des cotisations exigibles au cours de l'année civile n (au 31 mars de l'année n + 1), au montant total des cotisations liquidées au titre de l'année n.

Précisions méthodologiques : les données ne tiennent pas compte des redressements effectués au cours des opérations de contrôle.

Le taux de reste à recouvrer du secteur privé varie selon les secteurs de 0,01 % à 2,52 %. Les secteurs pour lesquels les taux de recouvrement sont les meilleurs sont généralement les plus capitalistiques et ceux où la main d'œuvre est fortement qualifiée (activités financières, recherche et développement...). À l'inverse, les taux de recouvrement sont moins bons dans les secteurs peu concentrés et/ou intensifs en main d'œuvre peu qualifiée (construction, industrie textile...). Le tableau ci-dessous ventile des taux de restes à recouvrer du secteur privé de l'année 2011 au 31 mars 2012, par secteur d'activité.

Taux de reste à recouvrer du secteur privé à 15 mois – hors contrôle - Métropole	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	1,76%
Industries extractives	0,27%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,79%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	1,44%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	1,68%
Cokéfaction et raffinage	0,01%
Industrie chimique	0,17%
Industrie pharmaceutique	0,06%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,60%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,97%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,41%
Fabrication d'équipements électriques	0,32%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,37%
Fabrication de matériels de transport	0,17%
Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	1,38%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,08%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,26%
Construction	2,52%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0,66%
Transports et entreposage	0,78%
Hébergement et restauration	1,92%
Édition, audiovisuel et diffusion	0,75%
Télécommunications	0,19%
Activités informatiques et services d'information	0,65%
Activités financières et d'assurance	0,14%
Activités immobilières	0,63%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,55%
Recherche-développement scientifique	0,35%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,90%
Activités de services administratifs et de soutien	1,16%
Activités des agences de travail temporaire	0,10%
Administration publique	0,00%
Enseignement	0,81%
Activités pour la santé humaine	0,40%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,25%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,88%
Autres activités de services	1,04%
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0,56%
Activités extra-territoriales	0,69%
Inconnu	0,04%
Total Secteur Privé	0,74%

Source : ACOSS